

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 25 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq janvier à 20 h 30 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale et sous la présidence de M. Luc RITZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CABRAL, CHAUMONT, GOEURIOT et STOUVENOT.
Messieurs CARDAIRE, CURZYDLO, GATTI, MORETTE, PIERRE, RENÉ, RITZ, SCHANG et SCHMIDT.

Etaient représentés : Mme AUBAILLY par M. RITZ, M. VANTINI par M. MORETTE

Etaient excusés : Mmes AUDINOT et CUNY et M. CLAREN.

Secrétaire de séance : Madame CABRAL Nathalie

* * * * *

Avant le début de la séance et avec l'accord de Monsieur le Maire, les 3 élus du groupe « Labry autrement » font lecture d'une déclaration préalable (annexée au présent compte rendu) par laquelle ils interpellent le maire sur différents sujets :

- la communication sur la fermeture du centre d'enfouissement,
- les suites données par l'intercommunalité à une demande de communication de documents administratifs
- le soutien de la municipalité aux associations communales.

Suite à cette lecture, Monsieur le Maire a souhaité apporter les éléments de réponses suivants :

- Concernant la communication sur la fermeture du centre d'enfouissement, notamment lors des vœux à la population : l'accent a été mis sur les conséquences de cette fermeture sur les foyers labrysiens. En effet, les services communaux et les élus ont été sollicités par de nombreux habitants sur l'augmentation de la part dédiée à la TEOM de la taxe foncière 2018. La cérémonie des vœux du maire accueillant traditionnellement de nombreux habitants, elle était l'occasion de rappeler au plus grand nombre que la fermeture du site d'enfouissement avait notamment comme conséquence de supprimer l'avantage dont bénéficiaient les Labrysiens sur la TEOM.

Il a également été rappelé que les impacts environnementaux de cette fermeture ont été évoqués à plusieurs reprises, notamment lors des vœux et dans le flash infos diffusé en juin 2018.

- Concernant les suites données par l'intercommunalité à la demande de communication de documents administratifs, le bureau communautaire a pris acte de cette demande et de l'avis n° 20183206 rendu par la CADA le 13/12/2018. Néanmoins, la demande portant en partie sur la transmission de pièces justificatives comptables des primes et indemnités des agents intercommunaux, les conseils juridiques d'OLC déconseillent leur communication à des tiers.

En effet, ils estiment que les documents demandés s'inscrivent dans la liste des documents administratifs mentionnés à l'article L311-6, alinéa 1 et 2 du code des relations entre le public et l'administration (institué en 2016). Un précédent avis de la CADA (n° 20130795 du 14/03/2013) précise d'ailleurs que : « [...] les mentions [...] révélant une appréciation portée sur eux (les agents) (éléments de rémunération qui sont fonction de la situation personnelle ou familiale ou de l'appréciation portant sur la façon de servir) ne sont pas communicables à des tiers en application du II de l'article 6 de la loi de 17 juillet 1978. »

Le bureau communautaire suit l'interprétation de ses conseils juridiques et invite donc les demandeurs à saisir le tribunal administratif pour qu'il tranche la question.

- Concernant le soutien de la municipalité aux associations communales, le maire rappelle que la commune a toujours soutenu les associations communales dans la mesure où celles-ci en font la demande et que le projet s'inscrit dans un cadre respectueux de la réglementation. Il est notamment fait part de récents échanges très constructifs avec une association labrysienne pour un nouveau projet culturel en 2019. Monsieur le Maire s'étonne donc des sous-entendus suggérés par cette phrase et les juge sans fondements.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.
Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

1) **Modification statutaire du SIAJ**

Par décision du 23 novembre 2018, le bureau syndical du SIAJ a arrêté un projet de modifications statutaires afin d'inclure l'eau potable comme compétence optionnelle.

Conformément à la réglementation, pour que cette modification soit adoptée, elle doit être validée par la majorité qualifiée des communes membres telle que définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

La prise de cette compétence optionnelle ne remet pas en cause les engagements de la commune avec le SIE du Soiron.

L'origine de cette modification vient de la volonté de la commune de Jarny de ne pas renouveler le contrat de délégation de la gestion eau potable avec VEOLIA qui arrive à échéance fin 2019.

Un cabinet d'études a été missionné pour étudier différents scénarios : régie directe par la commune de Jarny ou délégation au SIAJ.

Ces deux solutions sont favorables financièrement. La version SIAJ présente l'intérêt de mutualiser des agents administratifs et techniques et ainsi faire des économies de fonctionnement sur le budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification statutaire du SIAJ votée par le conseil syndical du 07/11/2018.

➤ *La présente délibération a été adoptée à la majorité (13 pour, 1 contre, 2 abstentions).*

2) **Etude centres-bourgs : convention avec l'EPFL**

Dans le cadre d'une volonté de redynamisation et de revitalisation de leur centre-ville respectif, les communes de Jarny, Conflans et Labry envisagent de s'associer avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour dresser un état des lieux de l'existant et de formuler des propositions.

Le principal intérêt de ce type d'étude est de permettre la perception de subvention sur les projets définis dans celle-ci et qui seraient mis en œuvre par la suite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la convention.
- AUTORISE le Maire à la signer.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) **Report du transfert des compétences « eau et assainissement » à OLC**

La loi NOTRÉ prévoit qu'au 1er janvier 2020, les compétences « eau et assainissement » soient transférées automatiquement à l'intercommunalité dont est membre la commune.

Devant la réticence des associations d'élus concernant ce transfert, le parlement a voté une loi en 2018 permettant aux communes membres d'une communauté de communes de voter un report jusqu'au 01/01/2026.

Monsieur le Maire propose de voter le report pour 2 raisons : la communauté de communes n'est pas structurellement prête à assumer cette nouvelle compétence dans 11 mois et considérant que le tarif d'assainissement du SIAJ est l'un des plus faibles du territoire, un transfert des compétences entrainerait un lissage des taux (de la même manière que la fusion des 3 intercommunalités) et les redevables labrysiens subiraient une augmentation de leur facture d'assainissement pour le même service rendu.

Certains élus ont fait part de leur regret quant à ce report, estimant qu'avec une mutualisation de tous les moyens issus des syndicats dissous et des communes, des économies d'échelle pouvaient être attendus avec une répercussion sur le prix de l'assainissement et de l'eau potable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DEMANDE le report du transfert des compétences « eau et assainissement » au 01/01/2026.

➤ *La présente délibération a été adoptée à la majorité (13 pour et 3 contre).*

4) SIVU du Jolibois : adhésion des communes de Veckring et Valmestroff

Le SIVU du Jolibois a délibéré le 11/12/2018 en faveur de l'adhésion des communes de Veckring et Valmestroff. Conformément à la réglementation, les communes membres du syndicat doivent faire part de leur avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Veckring et Valmestroff au SIVU du Jolibois.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Travaux rue Marie Curie : demande de subventions

L'année 2018 a vu le début du programme de réhabilitation des rues Pasteur et Curie. La poursuite de ce programme sera décidée lors de la réunion de travail préparatoire au budget primitif 2019 et lors du vote du budget.

Sans préjuger de la décision, il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau et de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2019 pour la réalisation de ces travaux.
- SOLLICITE de l'agence de l'eau Rhin-Meuse une subvention au titre du programme de travaux 2019 pour la réalisation de ces travaux.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

6) Travaux rues Rollin/Forêt : demande de subvention

Une étude de faisabilité pour l'enfouissement des réseaux secs des rues Jules Rollin et de la Forêt a été réalisée en 2018 par le cabinet d'études SEFIBA. Un cahier des charges est en cours d'élaboration en vue d'une consultation publique.

Sans préjuger de la décision, il est proposé de solliciter des subventions auprès du SDE54 pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE du SDE 54 une subvention au titre du programme de travaux 2019 pour la réalisation de ces travaux.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

7) Motion en faveur de la gare d'interconnexions de Vandières

Considérant l'intérêt pour les usagers de bénéficier d'une gare reliant le réseau TER au réseau de lignes à grande vitesse du territoire et des études réalisées depuis de nombreuses années sur ce projet, il est proposé de soutenir une motion en faveur de la réalisation d'une gare d'interconnexions à Vandières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOUTIENT la motion portée par l'association « RAIL avenir » adoptée lors de son assemblée générale du 1^{er} décembre 2018 à Verdun

➤ *La présente motion est soutenue à l'unanimité.*

8) Décisions du maire

4 propositions d'indemnisation ont été acceptées par le maire depuis la réunion de conseil municipal du 16/11/2018 pour un montant total de 4 076,08 €.

Informations diverses

Le dossier de reprise de la pharmacie rue Morel devrait être finalisé mi-février.

Prochaines dates :

17 février : Bourses aux vêtements de l'association 1,2,3 Parents à la salle socioculturelle.

24 février : 1^{ère} édition de la « Labrysienne », course à pieds de 10 km sur le territoire de la commune organisée par l'association Motiv'Run.

26 février : don du sang à la salle socioculturelle

2 mars : Repas du tennis de table.

26 mars : don du sang à la salle socioculturelle

30 mars : Théâtre – les Entr'acteurs à la salle socioculturelle

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.